



Communauté de Communes du
Caudrésis - Catésis

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2018 - 18h30

Délibération N°2018/073

Date de convocation : 12 septembre 2018

Nombre de conseillers en exercice : 74

L'an deux mille dix-huit, le 26 septembre à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de Boussières, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis.

Avesnes-Les-Aubert
Bazuel

Beaumont-en-Cis

Beauvois-en-Cis

Bertry

Béthencourt

Béviliers

Boussières-en-Cis

Briastre

Busigny

Carnières

Catillon-sur-Sambre

Cattenières

Caudry

Caulley

Clary

Dehéries

Élincourt

Estourmel

Fontaine-au-Pire

Haucourt-en-Cis

Honnechy

Inchy

La Groise

Le Cateau-Cambrésis

Le Pommereuil

Ligny-en-Cis

Malincourt

Maretz

Maurois

Mazinghien

Montay

Montigny-en-Cis

Neuvilly

Ors

Quiévy

Rejet-de-Beaulieu

Reumont

Saint-Aubert

Saint-Benin

Saint-Hilaire-Lez-Catibrzi

Saint-Souplet-Escaufourt

Saint-Vaast-en-Cis

Troisvilles

Villers-Outréaux

Walincourt-Solvigny

Etaient présents (51 titulaires - 4 suppléants) :

Alexandre BASQUIN

Hubert DEJARDIN

Laurent LOIGNON

Brigitte ROLAND-BEC

Dominique LAMOURET

Frédéric BRICOUT

Bernard POULAIN

Francis STOCLET

Gilles PELLETIER

Jean-Marc GOSSART (S)

Karine ELOIR

Annie DORLOT

Serge SIMEON

Michel HENNEQUART

Didier BLEUSE

Augustine NOIRMAIN

Maurice DEFAUX

Pascal ROELS

Daniel FIEVET

Vincent WAXIN

Yannick HERBET

Jean-Pierre THIEULEUX

Thierry WALEMME (S)

Agnès BERANGER

Denis COLIN

Liliane RICHOMME

Sandrine TRIOUX

Pierre LAUDE

Bertrand LEFEBVRE

Charles BLANGIS

Joseph MODARELLI

Pascal FOULON

Laurence RIBES

Jacky DUMINY

Daniel CATTIAUX

Henri QUONIOU

Jean-Paul CAILLIEZ

Jean-Félix MACAREZ

Pierre Henri DUDANT

Christian PECQUEUX

Francis LEBLON

Didier BONIFACE

Pierre LEVEQUE

Alain RIQUET

Gérard TAISNE

Franck BINET (S)

Didier SORRIAUX (S)

Laurent COULON

Isabelle PIERRARD

Janine TOURAINNE

Francis GOURAUD

Daniel BLAIRON

Véronique NICAISE

Stéphane JUMEAUX

Axelle DOERLER

Membres excusés (4) :

Jacques OLIVIER - Nathalie GAVE - Christian PAYEN - Alban BAJODEK,

Membres absents (6) :

Jean Claude GERARD - Marc DUFRENNE - Marc PLATEAU - Pascal LEVEQUE - Pascal COUELLE - Jean - Pierre RICHEZ -

Membres ayant donné procuration (9) :

Denise LESAGE à Alexandre BASQUIN - Virginie LE BERRIGAUD à Yannick HERBET - Régine DHOLLANDE à Didier BONIFACE - Anne - Sophie MERY DUEZ à Frédéric BRICOUT - Brigitte PRUVOST à Liliane RICHOMME - Martine THUILLIEZ à Bernard POULAIN - Alain GOETGHELUCK à Gérard TAISNE - Bruno MANNEL à Serge SIMEON - Chantal WAYEMBERGE MAILLY à Daniel FIEVET

Madame Karine ELOIR est élue secrétaire de séance.

Objet : Attribution d'un fonds de concours « création Maison de Santé Pluridisciplinaire Villers-Outréaux »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5214-16 V,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°139/2017, en date du 11 décembre 2017, approuvant l'attribution d'un fonds de concours pour la création des maisons de santé pluridisciplinaires,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis incluant la commune de Villers-Outréaux comme l'une de ses communes membres,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Villers-Outréaux en date du 29 Aout 2018 portant demande d'un fonds de concours pour la création d'une maison de santé pluridisciplinaire,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint à la demande

Ouï l'exposé de Monsieur le Vice-Président

Le Conseil Communautaire propose,

Article 1 : d'attribuer un fonds de concours à la commune de Villers-Outréaux en vue de participer au financement de la maison de santé pluridisciplinaire, à hauteur de 30 000 € (montant du fonds de concours),

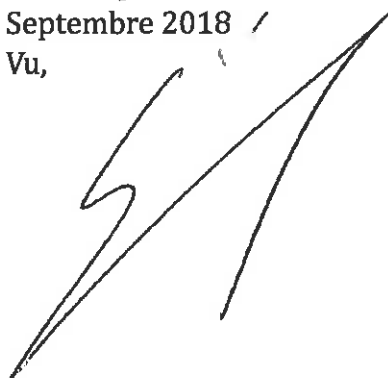
Article 2 : autoriser le Président à signer la convention d'attribution ainsi que tout acte y afférant.

Document annexé : Délibération du conseil municipal de Villers-Outréaux

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 28 septembre 2018 et de la publication le 28
Septembre 2018 /

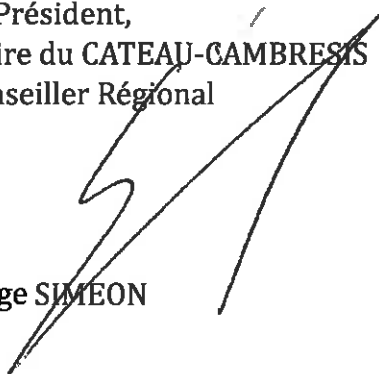
Vu,



Pour expédition conforme
Beauvois-en-Cis, le 28 septembre 2018

Le Président,
Maire du CATEAU-CAMBRESIS
Conseiller Régional

Serge SIMEON



IMPORTANT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

059-215906249-20180828-4402-4G-concour-DE

Accusé certifié exécutoire
Villiers-Outréaux

Réception par le préfet : 29/08/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPALDate de convocation et
d'affichage

21 août 2018

Nombre de conseillers

En exercice

19

Présents

15

Votants

17

Acte rendu exécutoire par sa
transmission en Sous-
Préfecture le

29 / 08 / 2018

Et de sa publication le

29 / 08 / 2018

A Villers-Outréaux, le

29 / 08 / 2018

Le présent acte administratif, qui sera transmis au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre.

Un silence gardé par la Commune pendant deux mois vaut alors décision implicite de rejet.

La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Le Maire,




Jean-Paul CAILLIEZ

Séance du 28 août 2018

Le mardi 28 août 2018 à 19h00, s'est réuni, en la mairie, le conseil municipal, légalement convoqué en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Paul CAILLIEZ, Maire

Etaient présents

CAILLIEZ Jean-Paul, CARPENTIER Daniel, CHEVALIER Martine, COMONT Jean-François, COQUELLE Didier, DEFLANDRE Virginie, DOERLER Axelle, FALEMPIN Jean-Yves, GAMBIEZ Marie, Laurent GOSCIASZEK, MASSE Fabienne, MILHEM Martine, MONCLERCQ Gérald, MOTTIN Elisabeth, NORROY Jean-Marie, QUEVREUX Patrice, RICHET Sylvie, ROBACHE Jacques, SAUVET Edith

Etaient absents :

CHEVALIER Martine, procuration à Martine MILHEM
COQUELLE Didier, procuration à Axelle DOERLER
DEFLANDRE Virginie
GAMBIEZ Marie

Secrétaire de séance : Sylvie RICHET

Objet : demande de versement d'un fonds de concours à la
Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5214-16,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°139/2017, en date du 11 décembre 2017, approuvant l'attribution d'un fond de concours pour la création des maisons de Santé pluridisciplinaires,

Vu les Statuts de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis et notamment les dispositions incluant la Commune de Villers-Outréaux, comme l'une de ses communes membres, rendant la Communauté compétente en matière de contrat local de santé.

Considérant que la commune de Villers-Outréaux a lancé une procédure de construction d'une maison, et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la communauté de communes du Caudrésis et du Catésis,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

059-215906249-20180828-4402-4C-concours-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/08/2018

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement ci-joint,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

Décide de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes du Caudresis et du Catésis en vue de participer au financement de la création de la maison pluridisciplinaires, à hauteur de 30 000 € .

Autorise le Maire à signer que tout acte afférant à cette demande.

Le Maire,


Jean-Paul GALLIEZ



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

059-215906249-20180828-4402-4C-concours-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/08/2018

CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE

PLAN DE FINANCEMENT

Budget HT	1 035 057,36 €	
DETR	0 €	
Conseil Départemental (notifié)	300 000 €	28,98%
Conseil Régional	127 008€	12,27 %
4C	30 000 €	2,89%
Commune	578 049,36	55,86%